



DECRET D/2024/ 0037 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE
DEVELOPPEMENT (BID) (EN SA QUALITE PROPRE ET EN
QUALITE D'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE SOLIDARITE
ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT) DANS LE CADRE DU
FINANCEMENT DU PROGRAMME REGIONAL DE CARTOGRAPHIE
DE LA FERTILITE DES SOLS (PRCFS) DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
EN GUINEE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2024/0036/PRG/CNRD/SGG du 07 février 2024 portant promulgation de la Loi L/2023/0024/CNT du 15 décembre 2023 ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1 : Est ratifié l'Accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) (en sa qualité propre et en qualité d'Administrateur du fonds de Solidarité Islamique pour le Développement), dans le cadre du financement du programme régional de cartographie de la fertilité des sols (PRCFS) de l'Afrique de l'Ouest en Guinée, signé le 12 mai 2023, pour un montant de **deux millions de dollars (2 000 000 USD)**.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 FEV 2024

Général de corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA

